

La guerre d'Israël contre le drapeau palestinien : une longue histoire

Description

Par Barak Mayer, le 29 mai 2023

De la menace terroriste à l'espoir de paix, la vision israélienne du drapeau palestinien a connu de nombreuses évolutions au cours des décennies. Aujourd'hui, les tentatives visant à l'interdire sont de retour.



Un officier de la police des frontières israélienne surveille une manifestation contre la construction de la barrière de séparation israélienne dans le village cisjordanien de Bil'in, près de Ramallah, le 9 juin 2006. (Olivier Fitoussi/Flash90)

Uri Avnery, journaliste, militant et parlementaire israélien de gauche aujourd'hui d'extrême gauche, était bien en avance sur son temps. Sur une photo publiée dans son hebdomadaire iconoclaste, HaOlam HaZeh (à « Ce monde à »), datant de 1968 à un an seulement après le début de l'occupation de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est -, on voit Uri [Avnery](#) arborer le drapeau palestinien lors d'un discours prônant la fin de la domination militaire israélienne sur les territoires occupés.

À l'époque, la grande majorité des Israéliens juifs auraient eu du mal à reconnaître le drapeau palestinien. Mais pendant qu'il parlait, Avnery a sorti le drapeau et a déclaré, dans un langage qui semble aujourd'hui naïf, voire condescendant : « Nous allons prendre ce drapeau des mains de nos ennemis et le mettre dans les mains des Palestiniens qui sont prêts pour la paix ». Au lieu d'une grenade, une poignée de main !

Au cours du demi-siècle qui s'est écoulé depuis, l'attitude des Israéliens à l'égard du drapeau palestinien a connu une série d'évolutions, même si beaucoup le considèrent encore comme un symbole du « terrorisme ». Aujourd'hui, il fait l'objet d'une nouvelle attaque de la part des députés d'extrême droite et de leurs électeurs, qui cherchent non seulement à retirer le drapeau de toute exposition publique, mais aussi à le rendre totalement illégal.

Onze projets de loi visant à interdire le drapeau palestinien sous diverses formes sont actuellement en attente d'approbation à la Knesset. Cela fait suite à la [directive](#) du ministre de la Sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, qui, au début de l'année, a ordonné à la police de réprimer le déploiement du drapeau dans les espaces publics, ce qui a servi de prétexte à une [descente de police](#) dans les bureaux du parti arabo-juif Hadash à Nazareth pour confisquer un drapeau hissé sur l'immeuble. Mais l'histoire nous montre que de telles tentatives

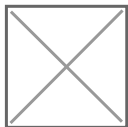
dâ??Ã©toufler lâ??identitÃ© et les symboles palestiniens ne fonctionnent jamais ; au contraire, elles se retournent contre eux.

La montÃ©e du nationalisme

Le drapeau palestinien a Ã©tÃ© hissÃ© pour la premiÃ¨re fois il y a environ un siÃ¨cle en tant que symbole du panarabisme. Son dessin provient du drapeau de la rÃ©volte arabe de 1916-18 contre lâ??Empire ottoman et du drapeau du royaume du Hejaz, nÃ© de cette rÃ©volte ; les nationalistes arabes lâ??utilisent depuis lors en Palestine.

Le 26 novembre 1928, un journaliste de Haaretz, sous le pseudonyme de Â« Gog et Magog Â» (personnages bibliques reprÃ©santant lâ??Armageddon), Ã©crit : Â« Je vois que la jeunesse arabe de la Terre dâ??IsraÃ«l, qui sâ??organise maintenant, se choisit un drapeau dont les couleurs sont celles du drapeau arabe gÃ©nÃ©ral : blanc, vert, rouge et noir Â». Lâ??auteur se dÃ©sole : Â« Il convient de noter que, bien que les couleurs du drapeau sioniste aient Ã©tÃ© dÃ©terminÃ©es depuis des dÃ©cennies, son dessin nâ??a pas encore Ã©tÃ© dÃ©terminÃ©, et chacun fabrique son propre drapeauâ?! Si le drapeau est un symbole, alors il convient de dÃ©terminer sa forme finale une fois pour toutes. Â»

Les [premiÃ¨res versions](#) du drapeau palestinien reflÃ©tent la recherche dâ??un symbole commun unissant tous les Palestiniens. Sur une photographie, probablement prise Ã la fin des annÃ©es 1920 ou au dÃ©but des annÃ©es 1930, on peut voir Haj Amin al-Husseini, le Grand Mufti de JÃ©rusalem, arborant un drapeau similaire Ã lâ??actuel drapeau palestinien, mais avec le DÃ©me du Rocher en son centre.



RÃ©union de notables palestiniens Ã lâ??Ã©cole El-Falah lors de la dÃ©claration de lâ??Ã©tablissement du gouvernement palestinien dans la ville de Gaza, 22 septembre 1948. (Domaine public : Saleem â??Arfat al-Mabeefy â??BÃ©timents islamiques de la bande de Gazaâ??)

Quelques annÃ©es plus tard, lors de la Grande RÃ©volte arabe de 1936-1939, des groupes palestiniens militants ont utilisÃ© diffÃ©rentes versions du drapeau, toutes basÃ©es sur le dessin original avec lâ??ajout dâ??inscriptions et de symboles diffÃ©rents. Sur une photographie de 1938, on voit un groupe de rebelles palestiniens brandir le drapeau noir, blanc et vert avec le triangle rouge, tandis quâ??Ã lâ??intÃ©rieur du triangle est dessinÃ©e une croix combinÃ©e Ã un croissant â?? un symbole populaire Ã lâ??Ã©poque destinÃ© Ã exprimer lâ??unitÃ© nationale au-delÃ des identitÃ©s religieuses.

Le nationalisme palestinien Ã©tait florissant Ã lâ??Ã©poque, et lorsque le IÃ©gendaire cinÃ©ma Alhambra a ouvert ses portes Ã Jaffa en 1937, le drapeau arabe original a Ã©tÃ© placÃ© en permanence sur son toit (le bÃ¢timent a depuis Ã©tÃ© converti en centre de scientologie). En 1948, aprÃ¨s la crÃ©ation de lâ??Ã©phÃ©mÃ¨re Â« gouvernement de toute la Palestine Â» â?? qui a fonctionnÃ© sous les auspices de lâ??Ã©gypte et a partiellement contrÃ© la bande de Gaza

pendant une dizaine d'années le drapeau arabe a été choisi pour représenter la nouvelle entité politique. Ce drapeau, composé de trois bandes noires, blanches et vertes, traversées par un triangle rouge, est désormais connu sous le nom de drapeau de la Palestine.

Tout cela n'était qu'un prélude à la percée majeure du drapeau, et du nationalisme palestinien en général, dans les consciences au niveau mondiale, lorsqu'il a été adopté par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) après sa fondation en 1964.

Depuis la création de l'État d'Israël, ses différentes branches ont cherché à réprimer toute manifestation du nationalisme palestinien. Cette répression a commencé dans les zones situées à l'intérieur de la ligne verte et s'est étendue, après 1967, aux territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza. Le régime militaire appliquait une tolérance zéro à l'égard de toute manifestation publique de nationalisme, et brandir le drapeau palestinien constituait une infraction grave passible d'une peine de prison. Même les mineurs de 10 ans n'étaient pas à l'abri de la loi militaire et étaient parfois envoyés en prison pour avoir brandi le drapeau interdit.

Si l'occupation a aggravé l'oppression des Palestiniens, elle a également [ouvert la voie à l'unité](#) palestinienne et à l'éveil national et, ce titre, a mis en lumière leurs symboles politiques. Après 19 ans de comparaison forcée entre les Palestiniens d'Israël et ceux de Cisjordanie et de Gaza, les nouvelles conquêtes territoriales ont permis de renouer des liens directs entre les deux parties. La conscience nationale unifiée a continué à se développer, même face à la répression israélienne plus ou moins brutale, comme la dispersion de manifestations et de rassemblements politiques, l'arrestation de militants, la confiscation de documents imprimés et toute une série d'autres mesures.

En outre, la discrimination permanente à l'encontre des citoyens palestiniens d'Israël (dont la plupart ont vécu sous le régime militaire jusqu'en 1966) était une arme à double tranchant pour ceux qui cherchaient à briser l'unité palestinienne. Le sentiment nationaliste était désormais en ébullition à l'intérieur de la Ligne verte également, et il a atteint son paroxysme en Galilée lors de la [Journée de la terre](#), en 1976, après l'expropriation massive par le gouvernement de terres dans les villages de la région.



Des citoyens palestiniens d'Israël participent aux manifestations annuelles de la Journée de la Terre dans la ville de Deir Hanna, le 30 mars 1983. (Nati Harnik/GPO)

La visibilité croissante du nationalisme palestinien au sein de l'État, dont une des manifestations était l'acte de brandir le drapeau, a effrayé l'establishment israélien, qui percevait essentiellement ces sentiments comme une menace existentielle. C'est dans ce contexte que, douze ans après avoir présenté le drapeau à la conférence HaOlam HaZeh, Uri Avnery s'est retrouvé à tenter, à la Knesset, de mettre un terme aux efforts juridiques visant à interdire le drapeau.

Une d  claration de guerre

En juillet 1980, Shmuel Tamir, ministre de la justice du Likoud, a pr  sent   un amendement    la loi sur l'OLP, pour lequel il avait d  poussi  r   une vieille loi administrative datant des premiers jours de l'  tat. Cette loi, adopt  e en 1948 apr  s l'assassinat par le groupe paramilitaire sioniste Lehi de Folke Bernadotte, un diplomate su  dois charg   par les Nations unies de jouer un r  le de m  diateur dans la guerre isra  lo-arabe, a   t   adopt  e    l'origine pour bloquer les activit  s du Lehi et de l'Irgoun, un autre groupe terroriste qui a fini par   tre int  gr      l'arm  e isra  lienne. Cependant, l'arm  e n'a pratiquement jamais appliqu   les m  canismes d'application de la loi qu'elle a mis en place    la suite de l'adoption de la l  gislation.

Tamir a pr  sent   son amendement comme un moyen de "lib  raliser" la loi en transf  rant son application du ressort de l'arm  e    la police et au syst  me judiciaire. Mais le changement crucial r  side dans ce qu'il propose d'ajouter    la loi. Son amendement stipulait qu'une personne pouvait   tre condamn  e pour soutien    une organisation terroriste pour : "Commettre un acte dans lequel il y a une identification claire avec une organisation terroriste ou une sympathie avec elle, en agitant un drapeau comme pr  sentation symbolique ou un slogan, ou en r  citant un hymne ou un slogan, ou [en commettant] tout acte manifeste similaire qui d  montre clairement cette identification ou cette sympathie, et dans un lieu public de telle mani  re que les personnes dans ce lieu peuvent voir ou entendre cette identification ou cette sympathie".

Les d  bats sur l'amendement au cours de la session pl  n  re ont   t   tumultueux. La majorit   des d  put  s    parmi lesquels des membres de droite du Likoud, des sionistes travaillistes de l'Alignement [le pr  d  cesseur de l'actuel parti travailliste] et des repr  sentants de plus petits partis    ont soutenu sans r  serve le projet de loi, affirmant qu'il s'agissait d'un outil n  cessaire dans le cadre de leurs efforts pour lutter contre le terrorisme palestinien. Cette m  me majorit      la Knesset a   galement eu tendance    ignorer ceux qui affirmaient que le drapeau repr  sentait tous les Palestiniens et qu'il n'  tait pas uniquement le drapeau de l'OLP.

En proposant le projet de loi, Tamir a expliqu   : "Lorsque l'identification avec des organisations terroristes, qui cherchent    saper l'existence m  me de l'  tat, se manifeste publiquement par l'agitation de drapeaux, la distribution de pancartes, la r  citation de slogans, d'hymnes, etc., nous devons trouver une solution    des situations que les l  gislateurs n'ont pas prises en compte, et n'ont pas eu    le faire, en 1948".

Le d  put   du Likoud Dov Shilansky a prononc   un discours particuli  rement enthousiaste du c  t   droit de la carte politique, affirmant que la loi   tait n  cessaire pour mettre fin    "la terreur d'animaux assoiff  s de sang" qui "n'ont faim d'aucune sorte de nourriture ? mais dont la soif de sang juif ne peut jamais   tre assouvie". Moshe Shahal, du groupe Alignment, a lui aussi justifi   la loi, arguant qu' "aucune personne en qu  te de libert   ne peut se permettre de se livrer    des activit  s ill  gales" : "Aucune personne soucieuse de libert   ne peut pr  tendre que nous n'avons pas besoin de mener une guerre de boycott contre les organisations terroristes de toutes sortes."



Uri Avnery aux côtés de militants palestiniens et de gauche lors d'une manifestation contre la colonisation israélienne dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est, le 6 mars 2010. (Gili Yaari/Flash 90)

De l'autre côté, une petite mais tenace minorité de députés opposés à la loi, pour la plupart des Juifs ou des Arabes de gauche. Uri Avnery a souligné l'apparente hypocrisie du parti au pouvoir, expliquant que le ministre de l'Agriculture Ariel Sharon lui avait demandé de faciliter une rencontre entre lui-même et le chef de l'OLP, Yasser Arafat, et qu'il n'aurait donc pas totalement opposé à l'existence de l'OLP. Shlomo Hillel, de l'Alignement, a primé Avnery : « C'était un secret ».

Tawfiq Ziad, un député arabe du Parti communiste israélien, a également prononcé un discours enflammé contre la loi, arguant que « c'est une déclaration de guerre contre l'OLP » : « Il s'agit d'une déclaration de guerre contre la démocratie, la liberté de pensée et la liberté d'expression. En tant que telle, c'est une loi fasciste. C'est aussi une déclaration de guerre contre les forces de la paix et de la démocratie dans le pays et contre tous ceux qui adoptent une approche rationnelle du problème palestinien et de la question de la guerre et de la paix au Moyen-Orient. C'est une déclaration de guerre contre tous ceux qui reconnaissent l'existence même de la nation arabe palestinienne représentée par l'OLP ».

Plus tard, Ziad a ajouté : « Selon cette loi, toute notre nation [palestinienne] est coupable. Nous rejetons cela. Ni cette loi ni d'autres lois similaires ne peuvent être autorisées à terroriser notre peuple et à nous décourager dans notre lutte. Cette loi vise à renforcer la répression des citoyens arabes. Elle vise à étouffer notre lutte contre la politique officielle en général, et en faveur de l'égalité des droits nationaux. C'est l'oppression qui pend au-dessus de la tête d'un demi-million de citoyens arabes de l'État ! L'objectif de cette loi est de supprimer notre identité nationale, parce que nous faisons partie de la nation arabe palestinienne ».

Moshe Amar, un Likoudnik, a exprimé une opposition surprenante à la loi proposée, affirmant que le projet de loi avait été rédigé trop hâtivement et que sa formulation était donc confuse, ce qui rendrait son application difficile. Mais il a également considéré la loi comme fondamentalement erronée : « L'objectif de ce projet de loi est politique, il s'agit plus d'une démonstration de force que de questions juridiques, pénales ou punitives. Si nous le considérons comme une démonstration de force politique, il devient clair que ce projet de loi n'a pas sa place dans nos livres de droit et qu'il devrait être rejeté ».

Malgré le débat houleux, le vote lui-même a été décisif. Une nette majorité de députés a soutenu le projet de loi en deuxième et troisième lecture, avec 45 voix pour et seulement 12 contre.



L'acteur et homme politique palestinien Tawfiq Ziad prend la parole lors d'un rassemblement à l'occasion de la Journée de la Terre, le 30 mars 1979. (Beni Birk / Photographe : Israel Press and Photo Agency (I.P.P.A.) / Collection Dan Hadani, Bibliothèque nationale d'Israël / CC BY 4.0)

C'est ainsi qu'en 1980, Israël considérant officiellement le drapeau comme un symbole de l'OLP et ayant désigné l'OLP comme une organisation terroriste (bien qu'officiellement, le groupe n'ait été ajouté à la liste des organisations terroristes du ministère de la Défense qu'en 1986), l'interdiction du drapeau palestinien à l'intérieur de la ligne verte a été mise en œuvre (le fait de brandir le drapeau, comme d'autres formes d'expression politique, était interdit dans la bande de Gaza et en Cisjordanie).

Le drapeau de l'OLP

Au cours des années suivantes, alors que le nationalisme palestinien connaissait une montée en puissance sans précédent, culminant avec le déclenchement de la première Intifada en 1987, Israël a intensifié la répression du drapeau, parfois jusqu'à des niveaux absurdes et tragiques.

Les forces israéliennes ont violemment dispersé des manifestations de milliers de personnes qui ne brandissaient qu'un ou deux drapeaux. Les soldats ont escaladé les poteaux électriques pour décrocher les drapeaux (ou ont envoyé un Palestinien le faire à leur place, provoquant l'électrocution de certains d'entre eux). Ils ont arrêté des personnes portant le drapeau, confisqué des objets sur lesquels le drapeau était dessiné, etc. Une fois, un étudiant arabe a été arrêté pour avoir brodé une chemise avec le drapeau ; une autre fois, une personne a été arrêtée et accusée d'incitation à la haine après avoir fait voler un cerf-volant avec les couleurs nationales. Après avoir trouvé une robe aux couleurs nationales dans la maison d'une femme palestinienne, les soldats l'ont forcée à la porter et l'ont ensuite arrêtée pour avoir fait.

La plupart des grands médias israéliens ont désigné le drapeau, souvent en le qualifiant de « drapeau de l'OLP », terme fondé sur l'affirmation qu'il ne s'agissait pas du drapeau de la nation palestinienne, mais seulement de celui de l'organisation. Shlomo Kor, vice-président de l'Autorité israélienne de radiodiffusion, qui possédait la seule chaîne de télévision en Israël à l'époque, a également exigé que ses journalistes cessent d'utiliser l'expression « drapeau palestinien » et se référent uniquement au « drapeau de l'OLP ».

À l'époque, comme aujourd'hui, la plupart des gens de la gauche sioniste se sont ralliés au consensus selon lequel brandir le drapeau palestinien était tabou. Lorsque le drapeau était parfois brandi lors de manifestations de gauche organisées par le groupe israélien anti-occupation La Paix Maintenant (Peace Now), les autres manifestants [retiraient eux-mêmes](#) le drapeau ou, du moins, soutenaient son retrait par la police. À la suite d'une manifestation de ce type en mars 1982, après laquelle le Premier ministre Menachem Begin a condamné le déploiement du drapeau (qu'il a également appelé « drapeau de l'OLP »), l'organisation a publié une mise au

point : « Il ne peut être question que La Paix Maintenant brandisse un autre drapeau que le drapeau israélien ». Ceux qui l'ont fait ont été qualifiés d' « auto-stoppeurs ».

Dans les communautés palestiniennes situées à l'intérieur de la Ligne verte, le drapeau a parfois une origine d'après disputes et de luttes intestines. Certains citoyens arabes, qui voulaient poursuivre leurs efforts d'intégration dans la société israélienne sans « faire de vagues », étaient fermement opposés à l'utilisation du drapeau (parfois pour des raisons pratiques, comme pour éviter l'intervention de la police ou les coupes budgétaires de l'état). D'autres ont exigé d'être autorisés à brandir le drapeau ouvertement et fièrement, à la fois comme un outil d'identification nationale et comme un moyen de défier les autorités israéliennes discriminatoires.

Indépendamment de ces querelles de factions, une chose était claire : à mesure que la répression israélienne s'intensifiait, le pouvoir symbolique du drapeau dans la lutte des Palestiniens contre l'occupation et la discrimination se renforçait également.



Le leader palestinien Yasser Arafat (à gauche), le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres (au centre) et Yitzhak Rabin brandissent leur prix Nobel de la paix à Oslo, en Norvège, le 12 octobre 1994. (Yaacov Sa'ar/GPO)

Au début des années 1990, cependant, les contacts politiques entre Israël et l'OLP se sont multipliés et la guerre contre le drapeau palestinien est atténuée. En 1993, dans le cadre des négociations d'Oslo, le gouvernement israélien, dirigé par Yitzhak Rabin, a signé un accord de reconnaissance mutuelle avec Arafat. Israël reconnaît l'OLP comme le représentant légitime du peuple palestinien et s'engage à annuler sa désignation du groupe comme organisation terroriste (il ne l'a jamais fait ; l'OLP figure toujours sur la liste du ministère de la Défense). En outre, Oslo II, qui a été signé en 1995, a même fait référence au « drapeau palestinien » et non au « drapeau de l'OLP » et reconnaissant ainsi discrètement un changement dans l'évaluation par Israël du drapeau et de sa signification.

Ce changement est visible dans un échange de lettres datant de 1994 entre Meshulam Noi, citoyen israélien vivant à Ramat Gan, et Naomi Chazan, députée du Meretz et membre de la coalition de Rabin. Dans sa lettre à Chazan, Noi écrit que depuis la signature d'Oslo et la reconnaissance de l'OLP, même si elle est toujours considérée comme une organisation terroriste, le déploiement du drapeau palestinien a été légalisé, alors que les drapeaux des groupes d'extrême droite comme Kach et Kahane Chai ont été rapidement enlevés par les forces de sécurité concernées lorsqu'ils ont été déployés en public.

Dans sa réponse, Mme Chazan commence par déclarer que « nous ne parlons pas des drapeaux de l'OLP, mais plutôt du drapeau palestinien », avant de poursuivre : « Il y a une différence claire et compréhensible entre la référence du gouvernement à une organisation politique avec laquelle il est en train de négocier et un groupe terroriste et raciste déterminé à saboter le processus de paix ».

En apart , Chazan a ajout  une allusion au fait que l tat traitait toujours l OLP plus durement que l extr me droite :  « Si [le gouvernement] traitait les militants du Kach et du Kahane Chai comme il traite les militants de l OLP, leur situation serait bien pire  ».

Dans les ann es et les d cennies qui ont suivi, le processus de paix s est effondr , d truit par une s rie de d sastres politiques : L assassinat de Rabin, le premier mandat de Benjamin Netanyahu en tant que premier ministre, la poursuite des tactiques d oppression d Isra l dans les territoires occup s, la violente seconde Intifada, l expansion des colonies, le mur de s paration, le d sengagement unilat ral de Gaza et le si ge de la bande qui s en est suivi, ainsi que les batailles palestiniennes intestines pour le contr le de la situation.

Pourtant, certains des engagements d Oslo sont rest s intacts. L Autorit  palestinienne existe toujours, m me si elle se meurt lentement, et sa coop ration en mati re de s curit  avec Isra l   malgr  les menaces fr quentes de l AP de la d brancher   est toujours en place et semble emp cher, ou plut t retarder, l aggravation des troubles en Cisjordanie.



Slogans palestiniens écrits sur un mur appelant à la résistance armée dans le village de Burqa, en Cisjordanie, suite à la décision du gouvernement israélien de restituer la colonie israélienne de Homesh, inoccupée depuis 2004. 27 mai 2023. (Nasser Ishtayeh/Flash90)

Parallèlement à la mort du processus de paix, les deux dernières décennies ont également vu une régression des attitudes israéliennes à l'égard du drapeau palestinien. Il est redevenu un symbole interdit et dangereux de terreur, voire d'antisémitisme. Une fois de plus, ceux qui le brandissent sont arrêtés par la police, qui les frappe et confisque leurs drapeaux. L'année dernière, lors des funérailles de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh, les forces de sécurité israéliennes ont failli faire tomber le cercueil en frappant les porteurs pour avoir brandi des drapeaux palestiniens.

Les Israéliens ont également opéré un glissement décisif vers la droite et les hommes politiques concentrent le drapeau palestinien avec de plus en plus de virulence. Malgré la poursuite de la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne, le drapeau est le nouveau appel au « drapeau de l'OLP » et ceux qui le brandissent sont considérés comme des terroristes.

Mais deux tendances coexistent. Le public israélien, y compris une grande partie de la gauche sioniste, considère le drapeau palestinien avec dégoût, mais ceux de l'extrême gauche, qui se sont radicalisés ces dernières années, accueillent favorablement le drapeau malgré les tentatives d'interdiction. Même des militants de La Paix Maintenant, qui a déjà dénoncé le drapeau et reste une organisation sioniste, ont été vus récemment avec des pancartes portant à la fois le drapeau israélien et le drapeau palestinien. Le symbole des drapeaux conjoints que le mouvement Uri Avnery, Gush Shalom, a utilisé pendant des décennies a maintenant atteint l'ancien mouvement pour la paix.

Un soutien de tout le spectre sioniste

Depuis les années 1990, divers organes juridiques ont statué qu'il n'y avait pas d'interdiction légale explicite de brandir le drapeau, bien que certains aient autorisé sa confiscation dans certains cas, par exemple lorsque l'on craint qu'il ne « perturbe la paix » ou si le drapeau est considéré comme une tentative d'identification avec une organisation terroriste (et non avec les Palestiniens ou l'Autorité palestinienne). Néanmoins, ces dernières années, de nombreuses tentatives ont été faites pour interdire d'agiter le drapeau palestinien. En 2016, la « loi sur la lutte contre la terreur » (ou « loi antiterroriste »), qui a remplacé l'ancienne ordonnance, stipule, comme la loi de l'OLP de 1980, que « quiconque commet un acte d'identification avec une organisation terroriste, y compris en publiant des louanges, du soutien ou de la sympathie, en agitant un drapeau ou en affichant, jouant ou publiant un slogan ou un hymne, est passible de trois ans d'emprisonnement ».

En 2021, May Golan, une députée du Likoud pour ses incitations, a proposé un amendement au code pénal visant à « interdire d'agiter le drapeau d'une entité hostile ». La loi a été battue à la Knesset en février 2022, alors que le Likoud était dans l'opposition et qu'il était engagé dans une sorte de guerre d'usure avec la coalition, chaque camp refusant de coopérer avec l'autre, sans presque se soucier du contenu de la loi ; la Knesset a voté le retrait du projet de loi de l'ordre du jour.

Quelques mois plus tard, le député du Likoud Eli Cohen qui est aujourd'hui ministre des affaires étrangères a présenté son propre projet de loi, qui a vu le jour à la suite de tentatives de brandir des drapeaux palestiniens lors de manifestations dans les universités. Le projet de loi visait à établir l'interdiction d'agiter le drapeau d'un État ennemi ou de l'Autorité palestinienne dans des entités financières ou soutenues par l'État. C'est certainement la première fois qu'un projet de loi fait référence au drapeau spécifique en question, en appelant le drapeau de l'AP afin d'éviter les obstacles législatifs qui surgiraient s'il était appelé le « drapeau de l'OLP », tout en donnant à Israël la reconnaissance toujours l'OLP comme le représentant légitime du peuple palestinien.

Contrairement au projet de Golan, la proposition de Cohen a bénéficié d'un large soutien : bien que lui et son parti fussent dans l'opposition à l'époque, le « gouvernement de

changement Â» Bennett-Lapid a permis Ã ses membres de soutenir le projet de loi lors de son vote prÃ©liminaire. De nombreux dÃ©putÃ©s de la coalition se sont abstenus dÃ© assister au vote, mais certains ont choisi de voter pour. Alors que ce projet de loi a Ã©tÃ© gelÃ© avant sa premiÃ¨re lecture Ã la Knesset, dÃ© autres projets de loi lâ??ont remplacÃ©. LÃ© une dÃ© entre elles, qui a rÃ©cemment fait la une des journaux et qui en est aux premiers stades de la lÃ©gislation, a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©e par MK Limor Son Har-Malech, du parti kahaniste Otzma Yehudit, et lâ??un de ses objectifs, comme le projet de loi de Cohen, est dÃ© interdire le brandissement de drapeaux palestiniens dans les universitÃ©s israÃ©liennes.

Selon la loi proposÃ©e, un Ã©tudiant qui brandit un Â« drapeau dÃ© un Ã©tat ennemi, dÃ© une organisation terroriste ou de lâ??AutoritÃ© palestinienne Â» sera suspendu par lâ??Ã©tablissement dÃ© enseignement Â« pour une pÃ©riode qui ne sera pas infÃ©rieure Ã 30 jours Â» et, en cas de rÃ©cidive, ils seront expulsÃ©s dÃ©finitivement et se verront refuser le droit de recevoir un diplÃ´me universitaire en IsraÃ©l ou de faire reconnaÃ®tre un diplÃ´me universitaire en dehors dÃ© IsraÃ©l pendant une pÃ©riode de cinq ans Â».



La police israÃ©lienne confisque un drapeau palestinien Ã un manifestant Ã Sheikh Jarrah, JÃ©rusalem-Est occupÃ©e, le 31 dÃ©cembre 2021. (Oren Ziv)

Les directeurs dÃ© universitÃ©s israÃ©liennes [ont condamnÃ©](#) la loi, affirmant que si elle Ã©tait adoptÃ©e, elle dÃ©clencherait une Â« vague de boycotts acadÃ©miques des institutions israÃ©liennes dans le monde entier Â». Ariel Porat, prÃ©sident de lâ??universitÃ© de Tel Aviv, a dÃ©clarÃ© quÃ© il nÃ© appliquerait pas la clause de la loi prÃ©voyant lâ??expulsion permanente des Ã©tudiants qui brandissent le drapeau palestinien.

Pourtant, les efforts en vue dÃ© une interdiction totale persistent. Pour Eliyahu Revivo, dÃ©putÃ© du Likoud, lâ??interdiction de faire flotter le drapeau uniquement dans certaines zones comme les universitÃ©s est insuffisante, et il a donc proposÃ©, avec certains de ses collÃ©gues, un autre projet de loi. Comme la prÃ©cÃ©dente, elle vise spÃ©cifiquement le drapeau de lâ??AutoritÃ© palestinienne (en plus des drapeaux des Ã©tats ennemis et des organisations terroristes). Lors dÃ© une interview Ã la radio, Revivo a dÃ©clarÃ© : Â« Je veillerai Ã ce que le processus lÃ©gislatif sur lâ??interdiction du drapeau de lâ??OLP soit menÃ© Ã son terme â?? quiconque accrochera un drapeau sera emprisonnÃ© pendant un an et devra payer une amende. La loi devrait bientÃ´t Ãatre dÃ©battue Ã la Knesset.

Entre-temps, la proposition antÃ©rieure de Golan a Ã©tÃ© reprise par les dÃ©putÃ©s Almog Cohen et Keti Shitrit dÃ© Otzma Yehudit et du Likoud, respectivement. Selon le projet de loi, il sera interdit dÃ© agiter le drapeau dÃ© un pays, dÃ© une entitÃ© ou dÃ© un organisme qui nÃ© entretient pas de relations chaleureuses avec IsraÃ©l. QuÃ© entend-on exactement par Â« relations chaleureuses Â» ? Â« Celles qui reconnaissent lâ??Ã©tat dÃ© IsraÃ©l comme un Ã©tat juif et dÃ©mocratique. Ce projet de loi est Ã©galement en cours dÃ© examen Ã la Knesset. Un autre projet de loi, soutenu par de nombreux dÃ©putÃ©s du sionisme religieux, sÃ© intitule simplement Â« Projet de loi interdisant dÃ© agiter le drapeau de lâ??AutoritÃ© palestinienne Â» et propose, entre autres, de punir le fait

dâ??agiter le drapeau palestinien de Â« trois ans de prison ou dâ??une amende dâ??au moins 5 000 NIS Â» (environ 1 350 dollars).

Au total, pas moins de 15 projets de loi similaires ont Ã©tÃ© dÃ©posÃ©s Ã la Knesset au cours des deux derniÃ©res annÃ©es, dans le but dâ??empÃªcher le dÃ©ploiement du drapeau palestinien. Certaines de ces propositions sont identiques Ã dâ??autres, et certaines sont signÃ©es par des membres de lâ??opposition Ã la Knesset, notamment du parti Yisrael Beiteinu dâ??Avigdor Liberman et du parti New Hope de Gideon Saâ??ar.

Ces efforts concurrents de lâ??extrÃªme droite israÃ©lienne pour interdire le drapeau bÃ©nÃ©ficient dâ??un large soutien de la part dâ??hommes politiques de lâ??ensemble du spectre sioniste. Plus inquiÃ©tant peut-Ãªtre, le mouvement de protestation israÃ©lien qui sâ??est mobilisÃ© contre la rÃ©forme judiciaire â?? et qui a organisÃ© des marches Â« en faveur de la dÃ©mocratie Â» â?? sâ??est montrÃ© rÃ©ticent Ã accueillir les Palestiniens, et il y a eu de nombreux cas de violence Ã lâ??encontre de manifestants brandissant des drapeaux palestiniens. Alors que la violence et la rÃ©pression augmentent et que le ministre de la sÃ©curitÃ© nationale, Itamar Ben Gvir, ordonne Ã la police de confisquer les drapeaux palestiniens sans aucune base juridique, une interdiction formelle et gÃ©nÃ©rale du drapeau semble inÃ©vitable. Ce nâ??est quâ??une question de temps.

Source: [+972 Magazine](#)

Traduction: AGP pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

Tags

1. drapeau
2. IsraÃ©l
3. Knesset
4. nationalisme
5. palestine
6. Uri Avnery

date crÃ©Ã©e
2023/05/30